

La dépêche du Linky n°8 - Castres et Tarn sud - Mi-novembre 2017

Lettre d'information au sujet du Linky dans le Tarn sud. Partage libre et vivement recommandé !

Nous contacter : contact-stoplinskytarnsud@lists.riseup.net
stoplinskytarnsud.org
06 34 64 66 49 de 16h à 19h

CASTRES :

- Arrêté du Maire de Castres (rappels)
- Avenir de l'arrêté (rappels)
- Planning de pose
- Poses en force : collecte de toutes les situations !**
- Informations sur LS Services

En date du 11 novembre, l'arrêté du Maire de Castres est toujours en application

L'arrêté est consultable à l'accueil de la Mairie. Vous pouvez en demander une copie sur place.

Nous pouvons vous l'envoyer par email, et il est aussi disponible sur : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/arrete-CASTRES.pdf>

Rappel de l'essentiel :

→ L'arrêté stipule que la pose du nouveau compteur connecté Linky ne pourrait avoir lieu sans votre présence ou sans votre consentement. Vous avez donc le choix et la possibilité de le refuser. **Marche à suivre pour refuser le Linky :**

- 1) **D'abord par courrier :** à Enedis : lettre de refus en recommandé avec accusé de réception
+ à la Mairie : pour informer de votre avis et soutenir l'arrêté
(modèles de lettres : nous contacter)

2) Puis chez vous :

Compteurs à l'extérieur du domicile (rue, jardin, parties communes d'immeubles) : indiquez sur votre compteur que vous refusez le remplacement par un Linky et affichez l'arrêté du Maire. Surveillez quand vous êtes là, et informez les voisins de votre avis pour qu'ils le défendent quand vous êtes absent.

Compteurs à l'intérieur du domicile : Au téléphone (société LS Services à qui Enedis sous-traite l'installation des Linky à Castres), refusez le remplacement du compteur et déclinez tout rendez-vous. Il est possible que l'interlocuteur soit insistant et use d'arguments musclés, douteux, peut-être en fait destinés à vous intimider.



Note sur la lettre à Enedis :

Malheureusement, l'envoi de cette lettre ne garantit pas que le compteur actuel sera respecté et laissé en place. En fait on peut même affirmer qu'Enedis n'en tient pas compte pour l'instant : les poseurs vous solliciteront quoi qu'il arrive. Mais si un jour Enedis doit rendre des comptes, ce sera peut-être sur la base des refus exprimés officiellement. Et ce courrier tient lieu de cela : refus prouvé, exprimé en bonne et due forme.

En attendant que cela soit entendu, et pour faire face à la démarche de poses forcées d'Enedis, il est plus que conseillé de protéger son compteur s'il est à l'extérieur (rue, jardin, parties communes d'un immeuble).

Petit cours de droit administratif [rappels Dépêche du Linky n°4]

Début septembre, Enedis et la Préfecture ont émis un recours gracieux auprès du Maire de Castres lui demandant de retirer son arrêté. Celui-ci, à réception du recours, disposait de 2 mois pour se positionner, soit en maintenant l'arrêté, soit en le retirant. **Le Maire a décidé de maintenir l'arrêté.** A partir de maintenant, d'autres suites sont possibles :

- Recours contentieux : l'arrêté peut être attaqué devant le Tribunal administratif par Enedis et/ou la Préfecture, avec notamment la possibilité d'une demande de jugement en référé comme cela a pu être vu pour d'autres communes : l'arrêté pourrait alors être suspendu, sans le juger pour l'instant sur le fond.
- Attaque indirecte de l'arrêté : même une fois dépassés tous les délais légaux évoqués plus haut, Enedis pourrait encore, à tout moment, attaquer l'arrêté indirectement devant le Tribunal administratif pour demander son abrogation. Mais nous n'en sommes pas là.
- Ou bien rien du tout : l'arrêté n'est pas attaqué et reste en application.

EN RÉSUMÉ : L'arrêté est toujours en application / Le Maire de Castres a décidé de le maintenir face aux recours gracieux qui ont été faits / Il est possible que l'arrêté soit soumis à un recours contentieux de la part d'Enedis/Präfecture, MAIS IL N'EST PAS DIT QUE CES SUITES AIENT EFFECTIVEMENT LIEU : DANS CERTAINES COMMUNES, LES ARRÊTÉS OU DÉLIBÉRATION N'ONT PAS ÉTÉ ATTAQUÉS.

⇒ **IMPORTANT** : si vous ne l'avez pas déjà fait, il est toujours possible d'écrire à la Mairie pour dire votre position et soutenir l'arrêté.

⇒ **IMPORTANT** : même si l'arrêté était un jour suspendu, il resterait possible de refuser le Linky qui n'est pas rendu obligatoire par la loi. Dans les communes où ni arrêté ni délibération ne modèrent le déploiement des Linky, nombreuses sont les personnes qui refusent en leur nom propre car elles trouvent le projet irrecevable.

PLANNING DE POSE

Toujours pas de planning de pose transmis par Enedis.

Les poses se poursuivent dans le quart sud-ouest de Castres, et dans le centre-ville (écusson ; poses importantes).

Les distributions de tracts se poursuivent : le sud-ouest de Castres est couvert à 99%, l'écusson à 75% (il y a beaucoup d'habitat collectif auquel nous n'avons pas accès pour l'instant), le nord-ouest à 90%, nord-est à 35%, sud-est à 5%.

→ *Continuez à nous informer quand vous recevez un courrier d'Enedis annonçant le Linky.*

→ Pour participer aux distributions de tracts : 06 17 98 26 76 ou contact-stoplinkytarnsud@lists.riseup.net

LES RÉUNIONS DE CONCERTATION À LA MAIRIE DE CASTRES

RAPPEL

L'article 4 de l'arrêté du Maire mentionne :

« *En cas d'opposition d'un usager au remplacement de son compteur, le Maire ou son représentant suspend l'intervention.*

Il convoque dans les 15 jours l'usager opposant, un représentant d'Enedis et un représentant de l'autorité concédante à une réunion de concertation en Mairie. [...]. ».

Cet article inquiète parfois certaines personnes. Sachez que la réunion de concertation n'a pas vocation à imposer le compteur à ceux qui le refusent. Et l'expérience de la première réunion de ce type, qui s'est tenue mercredi 25 octobre dernier en présence du Maire, en a fait état :

- Explications et informations d'Enedis sur son projet,
- Question du Maire et des habitants,
- Notification sur papier de la liste des habitants qui refusent le Linky dans le quartier concerné, et remise à Enedis avec demande de cesser toute instance à leur égard.

Et c'est tout !

POSES ILLÉGALES : COLLECTE DE TÉMOIGNAGES

NOUS RECUEILLONS LES TÉMOIGNAGES DES PERSONNES AYANT FAIT FACE AUX SITUATIONS SUIVANTES :

- harcèlement téléphonique pour prise de rdv, insistance, propos intimidants, etc.
- difficultés à faire respecter votre refus par les poseurs (menaces, intimidations, mensonges) ;
- pose forcée : vous avez fini par accepter car les propos qui vous ont été tenus vous ont fait peur ;
- pose sans avoir été prévenu alors que vous étiez chez vous (vous avez simplement remarqué une coupure de courant) ;
- pose en votre absence même si rien d'affiché sur le compteur ;
- pose en votre absence malgré le refus affiché sur le compteur.

Toutes les poses qui ont eu lieu sans information préalable par les poseurs, en votre absence ou sans votre accord, contreviennent à l'arrêté : à ce titre, il peut légitimement être demandé le retour à la situation initiale, à savoir le retrait du Linky et le retour à un compteur conventionnel.

Nous vous conseillons d'écrire votre témoignage au plus tôt après les faits sur le formulaire que nous mettons à votre disposition. Écrivez ce qui s'est passé, avec vos mots à vous. Vous pouvez témoigner de ce qui est arrivé au sujet de votre propre compteur, mais aussi de faits dont vous avez été témoin au sujet du compteur d'un autre (voisin par exemple).

→ **Le formulaire de témoignage est à votre disposition :**

- en version papier : pendant les réunions à la Maison des associations de Castres (dates : voir l'agenda plus bas)
- en version électronique : envoi par email

→ **Retour des formulaires complétés (par ordre de préférence) :**

- Lors des réunions à la Maison des associations, place du 1^{er} mai, Castres
- Par courrier à : Confluences 81 / 9 chemin du Ritou / 81100 Castres
- En le scannant et l'envoyant à : contact-stoplinskytarnsud@lists.riseup.net

Pour tous renseignements sur les témoignages : 06 64 87 70 57 et 06 58 13 46 29

INFORMATIONS LS SERVICES

Notamment pour les personnes qui ont des compteurs sur la rue, dans le jardin ou dans les parties communes d'immeubles, et qui redoutent un remplacement de leur compteur malgré leur refus affiché :

Les véhicules LS Services sont des Citroën Berlingo blancs (pas de marque d'entreprise sur le véhicule) dont voici quelques immatriculations : EF 620 WY ; EF 555 WY ; EF 507 WY ; EF 504 WY ; EF 528 WY ; QW 220 NG ; DW 154 HG ; EF 612 WY ; DW 157 HG ; DW 152 HG. Certains poseurs travaillent du lundi au vendredi, d'autres du mardi au samedi.

D'après certaines sources, les poseurs sont probablement payés à la tâche, c'est à dire au nombre de compteurs posés, avec une cadence imposée et ordres de leurs supérieurs. Ils ont tous été formés/formatés pour convaincre à tout prix la population, et ils ont avec eux un dossier (classeur) avec nombre d'arguments destinés à vous influencer/impressionner.

Certains semblent entre le marteau et l'enclume, tout aussi mal à l'aise que nous, à se retrouver à devoir forcer les gens parce que ce sont les instructions qu'ils reçoivent et que leur paye en dépend également.

D'autres semblent être beaucoup plus frontaux et avec moins d'états d'âme, prêts à poser de force dès que les gens ont le dos tourné.

Svp - et quelle que soit la posture du poseur - pas de prise à partie : dites fermement que nous n'êtes pas en capacité d'accepter le remplacement de votre compteur car vous n'avez pas reçu les informations qui vous permettraient de le faire sereinement, et qu'il est donc absolument hors de question qu'ils le changent. Et que, malgré les conséquences pour eux, ce n'est pas négociable ou discutable. Et c'est tout. Tout débat de fond (arguments des uns et des autres) serait probablement de l'énergie et du temps perdu, pour eux comme pour vous.

Si des propos intimidants ou menaçants sont employés, cela leur appartient, ne le prenez pas personnellement, mais tenez bon sur votre décision ! Si cela va trop loin,appelez la Police municipale (05 63 71 58 55 - 05 63 71 58 51) pour qu'ils viennent mettre un terme à la situation.

Sur le comportement des poseurs

Nous signalons deux nouvelles formes d'abus :



- Il y a des poseurs provocateurs qui font des démonstrations de force en arrachant les papiers sur les compteurs. Ils sont sûrement agacés que les refus se voient et fassent parler... mais ce n'est pour autant qu'il faut lâcher ses valeurs et se soumettre à eux. Tenez bon, faites savoir autant que vous voulez à quel point c'est scandaleux, et remettez les papiers !

- Les poseurs sont maintenant en possession d'une lettre de la Mairie qui mentionne que la pose des Linky à Castres n'est ni interdite, ni suspendue. C'est vraisemblablement une copie de la lettre que la Mairie a répondu à Enedis lors du recours gracieux. Ce qui est écrit est exact : à Castres, la pose n'est ni interdite, ni suspendue. En revanche, sachez qu'ils s'en servent de façon abusive, en la brandissant devant les personnes hésitantes ou qui refusent : « *Vous voyez, j'ai le droit de poser le compteur !* ». Prévenez les gens autour de vous.

PROTECTION DES COMPTEURS



Devant la non-prise en compte des refus individuels par Enedis,

Devant la non-prise en compte de l'arrêté par Enedis et LS Services sur le terrain (mensonges, menaces de sanctions mais surtout poses en l'absence des habitants ou malgré refus),

⇒ **Nous recommandons de protéger les compteurs extérieurs
(= sur la rue, dans les jardins, dans les parties communes d'immeubles).**

Nous indiquons ci-dessous quelques exemples locaux pour l'inspiration.

Sachez aussi :

- du côté d'Albi, les compteurs pas assez barricadés (simple cadenas) ont vu leur cadenas coupé et hop, intervention de pose de Linky ;

- les poseurs font des photos des compteurs barricadés et, chez certaines personnes, peut-être quand elles semblent plus vulnérables (personnes âgées notamment), portent des menaces, disant que les gens seront attaqués au tribunal.

Ce que l'on sait :

Ailleurs en France, des gens ont parfois reçu des courriers d'Enedis mentionnant que s'ils persistent dans leur « barricadage » il pourrait y avoir éventuellement des poursuites.

Ce qui selon nous ne peut-être considéré que comme de l'intimidation : il ne peut pas être considéré illégal de rendre son compteur inaccessible en le barricadant, sauf à déduire alors que tous les compteurs intérieurs de France sont illégaux : ils sont en effet « inaccessibles » de la même façon, l'accès dépendant de la présence et du bon vouloir de l'habitant.

On ne peut pas exiger des compteurs extérieurs qu'ils soient accessibles en permanence, sauf à obliger à ce que *tous* les compteurs le soient... ce qui est impossible. Autrement dit il ne peut pas être tenu pour illégal de tenir son compteur extérieur hors de portée.





INTERNET



Ça y est, on a un site internet !

Sa vocation sera d'informer sur le Linky et de mettre à disposition des outils permettant de refuser ce projet (on a beaucoup travaillé, autant que ça serve à d'autres) : informations de fond (écrits puis à terme également vidéos), documents pour les particuliers, documents pour les communes, etc.

Il naît tout juste et va se remplir au fur et à mesure, et on espère qu'il sera très utile.

stoplinkytarnsud.org

LE LINKY AILLEURS



Nov 2017 : Bagnolet – qui a actuellement un taux de pose de Linky de 26% – suspend le déploiement sur son territoire et écrit à la CNIL pour qu'elle statue sur la régularité du déploiement (risques relatifs à la violation de la vie privée).

Nov 2017 : Bayonne juge scandaleux le harcèlement d'Enedis et ses sous-traitants et le comportement intrusif qui l'accompagne (et ce malgré le moratoire demandé par la ville), et interdit les Linky sur les infrastructures communales.

Nov 2017 : Next-up informe : Face aux refus qui se généralisent partout en France, Enedis a décidé d'opter pour la stratégie du « fait accompli » en accélérant le déploiement. De 20 000 poseurs, ce chiffre est passé en octobre 2017 à 35 000, et il est fort possible qu'il atteigne rapidement le nombre record de 50 000. Les nouvelles embauches sont formées de façon express pour être sur le terrain le plus rapidement possible. L'objectif d'Enedis est de poser un maximum de Linky dans un minimum de temps, le travail de connexion aux concentrateurs étant remis à plus tard. Le nouvel objectif de couverture – confidentiel – est fixé à 85 % d'ici fin 2018, faisant en outre exploser le prévisionnel financier du projet.

LE PARAMÈTRE LIMITE : le « chapeau »

Grâce à la participation de tous lors des réunions, lors des permanences, ou à distance, le chapeau est toujours bon ! (Pardon si l'on ne peut remercier chacun individuellement)

Nous rappelons les modalités selon lesquelles nous pouvons accueillir les contributions :

Les dons en espèces peuvent être apportés lors des réunions d'information-permanences à la Maison des Associations et Syndicats de Castres (voir l'agenda plus bas).

Pour les chèques, l'ordre est « Confluences 81 » et l'adresse d'envoi : Confluences 81 / 9 chemin du Ritou / 81100 Castres. Ceci car nous sommes un collectif, pas une association (donc pas de chèque possible directement à notre nom), notre comptabilité étant assurée par Confluences 81 qui nous dédie une sous-comptabilité à part. Confluences 81, en tant qu'association, peut recevoir les chèques. Pensez à indiquer dans l'envoi "Pour le collectif Linky".

Encore un grand merci à tous !



Démarche au tribunal ?

Nous considérons très sérieusement la possibilité de porter devant un tribunal le non-respect évident de l'arrêté du Maire de Castres par LS Services/Enedis, et les poses illégales qui en découlent. Nous pensons que ce serait à la fois juste, et légitime.

Sans que la somme nécessaire soit énorme, il nous faudra cependant un peu plus de trésorerie que celle que nous avons à ce jour. Mais nous pensons que ce serait de l'argent « bien investi » car cela marquerait un coup d'arrêt aux façons de procéder des poseurs.

Nous lançons donc une souscription pour collecter ce qui sera nécessaire et pouvoir lancer une action au plus tôt. Vous pouvez contribuer selon les modalités expliquées ci-dessus (espèces/chèques) en nous précisant bien que c'est une participation dédiée à une action juridique.



NOUVEAU



NOUVEAU

SYNDICS, AGENCES IMMO, ASSO DE LOCATAIRES, DE PROPRIÉTAIRES, ...

Nous entamons des démarches d'information à leur attention.

Si vous connaissez des gens qui travaillent dans ce secteur et ont des questions, qu'ils nous contactent.

Si vous souhaitez parler du Linky avec votre agence, syndic, etc., dites leur qu'ils peuvent nous contacter.

RÉALMONT

Un collectif local se prépare pour Réalmont et communes environnantes.

Objectif : informer la population avec des tracts, puis contacter les municipalités.

Nous contacter pour participer, nous ferons suivre.

PRÉSENCE SUR LE TERRAIN

Une présence sur le terrain est régulièrement sollicitée par ceux qui se trouvent face à des situations de pose forcée ou limite harcèlement. **Nous avons besoin de plus de personnes pouvant se rendre disponible dans ces cas.**

Si vous pouvez nous aider : 06 17 98 26 76 ou contact-stoplinkytarnsud@lists.riseup.net - A bientôt !

DOCUMENTS EN LIBRE ACCÈS À CASTRES

Pour ceux qui sont sans internet ou imprimante, il y a dorénavant des documents (modèles de lettres Enedis et Mairie, arrêté du Maire de Castres,...) en libre accès dans certains lieux du centre de Castres. Nous contacter, on vous expliquera.

DOCUMENTATION DE FOND

Nous disposons de documents explicatifs au sujet du Linky, et des actions possibles pour les Mairies. Nous pouvons également vous accompagner pour un rdv avec votre Mairie. Contactez-nous.

PETITS TRACTS FORMAT CARTE POSTALE

Il existe maintenant des petits tracts format carte postale pour mettre dans les lieux de votre choix : boulangerie, petits commerces de proximité, etc. Ils sont disponibles lors des réunions et permanences à la Maison des associations.

PÉTITION

La pétition pour refuser le projet Linky et encourager les municipalités à se positionner est toujours active.

Vous pouvez venir la signer lors des permanences à la Maison des associations de Castres, place du 1^{er} mai.

(Envoi par email possible également ; nous la retourner par courrier ou lors des réunions et permanences à Castres)

AGENDA

RÉUNIONS D'INFORMATION ET PERMANENCES

CASTRES, à la Maison des associations, place du 1^{er} mai

MARDI 14 NOVEMBRE à 18h00

→ Réunion d'information : présentation du Linky et de la situation à Castres (arrêté du Maire et suites juridiques, planning de pose) + rencontres, toutes les questions possibles, signature de la pétition, collecte de témoignages.

MARDI 21 NOVEMBRE de 16h00 à 18h00

→ Permanence pour situations au cas par cas et aide pour les lettres à Enedis et à la Mairie, collecte de témoignages, etc.

MARDI 28 NOVEMBRE à 18h30

→ Réunion d'information : présentation du Linky et de la situation à Castres (arrêté du Maire et suites juridiques, planning de pose) + rencontres, toutes les questions possibles, signature de la pétition, collecte de témoignages.

MARDI 5 DÉCEMBRE de 16h00 à 18h00

→ Permanence pour situations au cas par cas et aide pour les lettres à Enedis et à la Mairie, collecte de témoignages, etc.

MARDI 12 DÉCEMBRE à 18h00

→ Réunion d'information : présentation du Linky et de la situation à Castres (arrêté du Maire et suites juridiques, planning de pose) + rencontres, toutes les questions possibles, signature de la pétition, collecte de témoignages.

« L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire. » - Henri Bergson

MERCI POUR TOUTES LES PARTICIPATIONS !

stoplinkytarnsud.org

Renseignements : 06 34 64 66 49 de 16h à 19h

S'inscrire pour recevoir ces informations : contact-stoplinkytarnsud@lists.riseup.net